



Le nouveau parlement, plus vert et plus féminin, prend ses marques aujourd'hui à Berne

La vague violette dicte la loi fiscale



Le vague violette à son lancement, le 14 juin à Berne – ici, Isabelle Moret, Viola Amherd et Marina Carobbio. Keystone

« CHRISTIANE IMSAND

Analyse » Branle-bas de combat à Berne: l'ouverture de la session d'hiver des Chambres fédérales donnera cet après-midi le coup d'envoi de la 51^e législature. Plus vert, le nouveau parlement décidera le 11 décembre si cela justifie une modification de la composition du Conseil fédéral.

En réalité, cette discussion est un épiphénomène qui occulte les véritables enjeux.

Ceux-ci ne sont pas que climatiques, puisque la vague verte coïncide avec une vague violette, couleur de la grève du 14 juin. La montée en puissance des femmes aura un impact sur des dossiers sensibles comme la pénalisation fiscale des couples mariés et la violence sexuelle.

Les femmes sont majoritaires chez les socialistes

et chez les Verts

La poussée féminine est une réalité dans les deux Chambres. Le nombre de femmes est passé de 66 à 83 au Conseil national et de 7 à 12 au Conseil des Etats. Ce n'est pas encore une majorité, mais force est de constater que ce sont les femmes qui imposeront leur ligne à gauche. Au Conseil national, elles composent 64,1% du groupe parlementaire socialiste et 60,7% du

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'848
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 6
Fläche: 89'975 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 75596202
Ausschnitt Seite: 2/2

groupe vert.

Non au projet Maurer

Il faut donc s'attendre à un rôle moteur de la gauche rose-verte sur les questions d'égalité, avec des alliances de circonstances. La première occasion se présentera le 18 décembre au Conseil national avec le serpent de mer de la pénalisation du mariage dans l'impôt fédéral direct (IFD). Pour mémoire, le Tribunal fédéral a annulé la votation négative du 28 février 2016 sur l'initiative du PDC qui voulait régler cette question après que le Conseil fédéral avait reconnu une erreur de communication. Le système actuel ne pénalise en effet pas 80 000 couples mariés à deux revenus comme indiqué pendant la campagne, mais 700 000.

Il faut corriger le tir. La solution du grand argentier Ueli Maurer consiste à procéder à un double calcul. Le montant de l'IFD serait établi d'une part selon le barème actuel de la taxation commune, d'autre part selon celui qui s'applique aux célibataires. Le fisc appliquerait ensuite la facture la plus avantageuse pour le contribuable.

Cette formule pourrait satisfaire le PDC, qui hésite à réclamer un nouveau vote, mais elle ne dispose pas d'une majorité dans le nouveau parlement. Pour la gauche, le PLR, les Verts et les Vert'libéraux, qui défendent l'autonomie des femmes, le moment est venu de s'adapter à l'évolution de la société en passant à l'imposition individuelle. Cette coalition est majoritaire dans le nouveau parlement avec 114 sièges sur

200, alors qu'elle était minoritaire dans l'ancien.

Le PDC et l'UDC sont seuls à vouloir maintenir la taxation commune des couples mariés, qui correspond mieux à leur vision de la famille. Ce sont aussi les deux partis gouvernementaux où les femmes sont les moins bien représentées. Elles sont même en recul au PDC.

Le code pénal à revoir

La vague violette pourrait aussi entraîner un renforcement de la lutte contre les violences sexuelles. Faisant écho aux manifestations de ces derniers jours, en Suisse et dans le monde, Amnesty International a remis jeudi à la ministre de la Justice, Karin Keller-Sutter, une pétition munie de quelque 37 000 signatures exigeant une redéfinition du viol dans le Code pénal. Tout rapport sexuel non consenti devrait être punissable en tant que viol, même si aucune violence n'a été exercée. Cette mesure avait été soutenue cet été par 22 professeurs de droit pénal. Interpellé par la conseillère nationale Isabelle Moret (plr, VD), le Conseil fédéral a jugé une telle réforme prématurée. Rien n'empêche cependant les Chambres de l'introduire dans la révision du droit des sanctions qui est actuellement pendante au Conseil des Etats.

Dans le domaine des retraites en revanche, il ne faut pas s'attendre à une nouvelle orientation du débat. Il subsiste une majorité de droite favorable au relèvement de 64 à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. »

DES EFFETS AUSSI SUR UNE SÉRIE DE NOMINATIONS

L'effet de la vague violette se déploie également au-delà des murs du parlement. Le Conseil fédéral a annoncé la semaine passée toute une série de nominations qui reflètent l'importance attribuée à la représentation des femmes par un gouvernement proche de la parité.

Alors qu'on s'attendait à la désignation du Fribourgeois Dominique de Buman à la présidence de Suisse Tourisme, c'est la Grisonne Brigitta Gadiant, ancienne conseillère nationale UDC entrée au PBD, qui accède à ce poste. Par ailleurs, le gouvernement a nommé l'ex-conseillère aux Etats vaudoise Géraldine Savary à la présidence de la commission de surveillance de La Poste (Postcom), tandis que Barbara Hayoz, ancienne municipale bernoise, présidera le conseil d'administration de l'assurance suisse contre les risques à l'exportation.

Le Conseil fédéral a aussi placé la Zurichoise Vera Kupper Staub à la tête de la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ainsi que l'ex-conseillère nationale Corina Eichenberger (plr, AG) à la présidence du Conseil de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. Enfin, il a annoncé que les femmes seraient mieux représentées dans les innombrables commissions extraparlimentaires qui complètent l'Administration fédérale. **CIM**